

DE L'URBANISME

Demande de

Permis d'aménager comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions





☑ Permis de construire

comprenant ou non des démolitions
Pour les demandes de permis de construire de maisons individuelles et de leurs annexes, vous pouvez utiliser le formulaire spécifique cet n° 13406
• Vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou loisirs,). • Vous réalisez une nouvelle construction, • Vous effectuez des travaux sur une construction existante. • Votre projet comprend des démolitions. • Votre projet nécessite une autorisation d'exploitation commerciale. Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet. **Tâtication par d'autorité de la mairie de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial au Secrétariat de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial**
karmindundigiAkusera maraksuksuksuksuksuksuksuksuksukararuksukararuksukara alamaksuksuksa alaksararuksuksuksuk Mungekandundiksikunici alaksi auksi ini muutaniuksuksuksuksuksuksuksuksuksuksuksuksuksu
dangermenjerantangungerakare. Kadingungermengungen, midicaris care angertikerakara a darakaringung darahan a angeré a bengar-no i salaku.
Vous êtes un partículier Madame□ Monsieur□
Nom: Prénom:
Date et lieu de naissance
Date: Commune:
Département : Pays :
Vous êtes une personne morale Dénomination : SOLAIRE TOURAINE POITOU* Raison sociale : N° SIRET : 8] (3] (8] (0] (0] (8] (9] (0] (0] (0] (1] (0] (1] (0) (1) (2) (3) (3) (3) (3) (3) (3) (3) (3) (4) (4) (4) (4) (4) (4) (4) (4) (4) (4
Représentant de la personne morale : Madame Monsieur 🗹
Nom: JULIEN Prénom: Emmanuel
2-Condomessindenial
Adresse : Numéro : 78 Voie : Avenue Jacques Coeur
Lieu-dit : Localité ; POITIERS
Code postal: <u>8</u> 16101618 BP: Cedex:
Téléphone : LO
Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : Division territoriale : Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres que les décisions) soient adressés à une autre personne, veuillez
preciser son nom et ses coordonnées : Madame 🔲 Monsieur 🔲 Personne morale 🗹
Nom: Prénom:
· COLON)
OU raison sociale :
OU raison sociale : Adresse : Numéro : Voie : Lieu-dit : Localité : Code postal : Lieu-lieu-lieu-lieu-lieu-lieu-lieu-lieu-l
OU raison sociale : Adresse : Numéro : Voie : Lieu-dit : Localité :

l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de



Les erain) 3.1- Localisation du (ou des) terrain(s)		
Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivont pe	ermettre à l'a	administration de localisor
précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet. Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appart		
Auresse du (ou des) terrain(s)	enant a un i	mëme propriétaire,
Numéro :Voie :	hamilton san kan aminin bankala da para manan kan sa ayar.	- Programme and the Comment of the C
Lieu-dit : Les Bournazais Localité : Coulonges	Properties I Add months of the property. I I the second Add Address.	
Code postal ; _8, _6, _2, _9, _0 BP : Cedex :		A Company of the Comp
Références cadastrales¹: (sí votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veu page 9) Préfixe: Section: Numéro: Superficie de la parcelle cadastrale (en m²):		gner la fiche complémentaire
3.2 - Situation juridique du terrain (ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous pour de bénéficier d'impositions plus favorables)	permettre de	faire valoir des droits à construire
Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ?	Oui 🔲	Non 🗹 Je ne sais pas 🗌
Le terrain est-il situé dans un lotissement ?	Oui 🔲	Non ☑ Je ne sais pas ☐
Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ? Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ? Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbai	Oui 🔲 Oui 🗖	Non ☑ Je ne sais pas ☐ Non ☑ Je ne sais pas ☐
Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ?	Oui 🔲 Oui 🔲	Non ☑ Je ne sais pas ☐ Non ☑ Je ne sais pas ☐
Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les con	naissez, les	dates de décision ou d'auto-
risation, les numéros et les dénominations ;		Market of the state of the stat
4 A cample com me cancio e consension proposizione comp		
exponentiameste and continue and the supplication of the supplicat	(O)Studied	
4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou le	s cases cor	respondantes)
Quel que soit le secteur de la commune Lotissement		
 Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping 		
Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances		•
Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un golf		
Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de résidences mebiles de telejes	do paravam	
de résidences mobiles de loisirs • Contenance (nombre d'unités) :	ue caravant	es ou
Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol :		
Superficie (en m²):		
Profondeur (pour les affouillements) :		
 Hauteur (pour les exhaussements): Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une s 40 m², constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage receva 	urface de p	plancher totale supérieure à
Dans les secteurs protégés		
Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un do protégé ¹ :	cument d'ur	banisme comme devant être
Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lor à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux	squ'ils sont	nécessaires à la gestion ou
Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agrícoles, de pêche et de culture marine forestières	ou lacustre	s, conchylicoles, nastorales et
Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abor	ds des mon	Liments historiauss
☐ Création d'une voie ☐ Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante ☐ Création d'un espace public	44 440 III0II	amenta instoliques".
Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle≟ ; □ Création d'un espace public		
——————————————————————————————————————	•	
	CONTRACTOR OF THE PARTY OF THE	HAMESTER RESERVED TO SELECT THE SECOND SECON

ourte description de votre projet ou de vos travaux :		***
		,
		l
		1
Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m²) :		n nanhahan samula asawa ayakasilaan s
superficie du (ou des) terrain(s) à amenager (en m.).		
Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre et leur contenu :		
		!
		and the second
was district the same of the s	and an a regular residence	
	•	
	(1.6) (3.5) (3.6) (4.5) (4.5)	eryen i gewage ja
4.2 - À remplir pour une demande concernant un lotissement		·
Nombre maximum de lots projetés :	A	
Surface de plancher maximale envisagée (en m²):	al da 11 M (1994) de la company de la compan	
Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ? □ Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot		
☐ Par application du coefficient d'occupation du sor (e e e) à en que le la présente demande ☐ Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande		
 Conformément aux plans ou tableaux joints à la presente demande La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur dev 	ra fournir un	certificat
aux constructeurs.		
Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ?	Oui 🗖	Non 🖵
n and the second		
Si oui, quelle garantie sera dulisée ? Consignation en compte bloqué 🔲 ou Garantie financière d'achèvement des travaux 🗖		
	Oui 🗖	Non 🗆
Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ?		
4.3 - À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'héberg	ement touri	stique
4.3 - À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain amontégé de loisirs :		
4.3 - A remplir pour l'amenagement d'un oumping de la résidences mobiles de loisirs :	All and the second seco	
Nombre maximal de personnes accueillies :	AND THE RESIDENCE OF THE PARTY	
Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL) Nombre d'emplacements réservés aux HLL :		territoria de la companio de la comp
I. Jumple compute reserves all XIII.	والمستومة والمستومة المستفالة ويود والمستوالة والمستومة والمستومة	
Nombre d'emplacements resolvée aux HIT (m²) .		
to the planehor próvine réservée aux HLL (m²) :	itation :	
Nombre d'emplacements reservée aux HLL (m²) ; Surface de plancher prévue, réservée aux HLL (m²) ; Lorsque le terrain est destiné à une exploitation saisonnière, veuillez préciser la (ou les) période(s) d'explo	itation :	
de planehor próvije réservée aux HLL (m²) :	itation :	
Surface de plancher prévue, réservée aux HLL (m²) : Lorsque le terrain est destiné à une exploitation saisonnière, veuillez préciser la (ou les) période(s) d'explo	itation :	Non C
Surface de plancher prévue, réservée aux HLL (m²) : Lorsque le terrain est destiné à une exploitation saisonnière, veuillez préciser la (ou les) période(s) d'explo Agrandissement ou réaménagement d'une structure existante ?	itauon .	Non C
Surface de plancher prévue, réservée aux HLL (m²) : Lorsque le terrain est destiné à une exploitation saisonnière, veuillez préciser la (ou les) période(s) d'explo	itauon .	Non C

 syviemblisbohrimedemange combretanen 	ម៉ៅស្រៀងស្រុនសម្រើប្រើឲ្យស្វីម
5.1 - Architecte	
Vous avez eu recours à un architecte : Oui 🗹 Non 🔲	
Si oui, vous devez lui faire compléter les rubriques ci-dessou	us et lui faire apposer son cachet
Numéro : Voie :	Prénom : Thierry
Lieu-dit:	alité : POITIERS
Code postal: \(\begin{align*} \(\begin{align*} \left(alig	III I
N° d'inscription sur le tableau de l'ordre : 041797	
Cassall District to MOUNTED F ACTURATION	
Téléphone : <u>0 </u>	opie:
Adresse électronique :	t.claveau @ architectes.org
En application de l'article R. 431-2 du code de l'urbanisme, l'ai pris	connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre
Signature de l'architecte : /	Cachet de l'architecte : Cachet de l'architecte :
	Thierry CLAVEAU - Architecte DPLG
	122, rue du Faubourg La Cueille Mirebelaise
/	86000 POITIERS Tél : 06 61 54 74 06
Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé e D Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une gatoire.	n architecture), veuillez cocher la case ci-dessous ² : des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obli-
gatone,	
5.2 - Nature du projet envisagé ☑ Nouvelle construction ☐ Travaux sur construction existante	
Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance av	/ant l'achèvement de la (ou des) construction/s)
Courte description de votre projet ou de vos travaux :	to at (ou gos) construction(s)
Implantation d'une centrale au sol connectée au réseau MWh/an.	pour une production électrique estimée d'environ 3890
La centrale sera composée de modules dans les teintes	bleu / gris.
Les modules photovoltaïques seront montés sur des tab	les en acier.
Cette centrale sera accompagnée d'un local technique (transformateurs nécessaires à la transformation de l'élec	de couleur vert olive RAL 6003) accueillant les onduleurs et ctricité pour l'injecter sur le réseau électrique.
Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure électrique nécessaire à votre projet :	à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance

² Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte (ou un agréé en architecture) si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :

- Une construction à usage autre qu'agricole qui n'excède pas 150 m² de surface de plancher ;

- Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble aprés travaux au-delà de 150m² de surface de

plantaire ;
- Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au soi n'excèdent pas 800 m² ;
- Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au soi n'excèdent pas 2000 m².

.3 - Informations cor						
					dant salla	notifs to 11 11
Nombre total de lo	gements créés : ســــا	<u> </u>			الـــالـــا dont colle	حالصالصا ، ۱۹۵۵ت
	المصمول ماء المغمد عبدال	st cráás nar tvi	pe de financement :	: 	5.61 \$ 4 = 6ro .	rr 11 t
Répartition du non ogement Locatif Socia	aí 💷 💷 Acces	sion Sociale (f	nors prêt à taux zéro	0) [1 [1	ret a taux zero L	L L
Autres financement	S:			والمراوع والمراع والمراوع والم		and the second of the second o
Mode d'utilisation	principale des logem	ents:			Vente	Location C
accumpation personnelle	(narticulier) ou en co	mpte propre (p	ersonne morale) 🚨		Vente 🚨	nce secondaire
		Allen makadaari	DACIDANCE NIL	ncipale 🗀	Reside	i de jardin 🗍
S'il s'agit d'une occupa Si le projet porte sur u	ne annexe à l'habitat	ion, veuillez pr	éciser : Piscine 🚨	Garage 🗀	Veranda 🗀 Abi	i de jardin 🗀
Autres annexes à l'	habitation:		ما و و المنافقة المرافقة المنافقة و المنافقة		والمقابلة الإستينية والمأمل والمهمور والمقد ميهون والماداة ما المهمور والماداة والمتعارب والمتعارب والمتعارب	
si le projet est un fove	r ou une résidence, à	quel titre :			lama 🗖	
Résidence pour perso	nnes âgées 🗖	Résidence pol	,, ataa,,,,,,,	Résidence de to	urisme 🗀 ence pour personne	se bandicanées F
Résidence hôtelière à	vocation sociale 🗖	Réside	nce sociale 🗖	Resia	ence pour personne	es mandicapose E
1			and the state of t			
Nombre de chami	bres créées en foyer	ou dans un hé	bergement d'un au	tre type ;	Hart 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 199	
		عمل ممامم مککی	rombre de nièces :			
1 12	niàcasi il il 131	nièces 📖 🖳	4 pièces	⊥∟ 5 pièces ι	6 pieces	er hins — T— T
Le nombre de niv	eaux du bâtiment le ¡	plus élevé : au	-dessus du sol ـــــــا	et au-de	essous du sol ட்பட	
Indiquez si vos tra	avaux comprennent r	notamment:				
_	and the state of t		Création de niv	eaux suppléme	entaires 🔲	
Information Sur la	Surelevation L destination des con	structions futu	res en cas de réalis	ation au bénéfi	ce d'un service pub	lic ou d'interet
	oort 🗖		nt et recherche 🗖		Action sociale	
		24 , 12 = 15	Santé 🗖		Culture et loisir	_
			Jane 🖵			
Ouvrage spé 5,4 - Construction pe Période(s) de l'année		ontée et ré-in uelles) la cons	A	montée :		
5,4 - Construction pe Période(s) de l'année	é riodiquement dém durant laquelle (lesq		s tallée truction doit être dé			
5,4 - Construction pe Période(s) de l'année	é riodiquement dém durant laquelle (lesq		stallée truction doit être dé	ant à ramplir s	i votre projet de CC	onstruction est
5.4 - Construction pe Période(s) de l'année 5.5 - Destination de	ériodiquement dém durant laquelle (lesq es constructions et	tableau des s	stallée truction doit être dé urfaces (uniqueme d'urbanisme ou u	ent à remplir s n document er	i votre projet de CC	onstruction est
5.4 - Construction pe Période(s) de l'année 5.5 - Destination de	ériodiquement dém durant laquelle (lesq es constructions et	tableau des s un plan local a rédaction a	stallée truction doit être dé urfaces (uniqueme d'urbanisme ou u ntérieure au 1er ja	ent à remplir s n document er	i votre projet de CC	onstruction est
5,4 - Construction pe Période(s) de l'année	ériodiquement démi durant laquelle (lesq es constructions et mune couverte par l'urbanisme dans s	tableau des s un plan local a rédaction a	stallée truction doit être dé urfaces (uniqueme d'urbanisme ou u ntérieure au 1er ja surfaces de plancher ³ en m²	ent à remplir s n document er nvier 2016).	i votre projet de con tenant lieu applic	onstruction est quant l'article
5,4 - Construction pe Période(s) de l'année 5,5 - Destination de situé dans une com R.123-9 du code de	ériodiquement démidurant laquelle (lesques constructions et mune couverte par l'urbanisme dans s	tableau des s un plan local a rédaction a	stallée truction doit être dé urfaces (uniqueme d'urbanisme ou u ntérieure au 1er ja surfaces de plancher 3 en m² Surface créée par changement de	ent à remplir s n document et nvier 2016). Surface supprimée®	i votre projet de con tenant lieu applic	onstruction est quant l'article Surface totale = (A) + (B) + (C)
5.4 - Construction pe Période(s) de l'année 5.5 - Destination de	ériodiquement démi durant laquelle (lesq es constructions et mune couverte par l'urbanisme dans s	tableau des s un plan local a rédaction a	stallée truction doit être dé urfaces (uniqueme d'urbanisme ou u ntérieure au 1er ja surfaces de plancher? en m² Surface créée par changement de destinations	ent à remplir s n document et nvier 2016). Surface	i votre projet de con tenant lieu applic	onstruction est quant l'article
5,4 - Construction pe Période(s) de l'année 5,5 - Destination de situé dans une com R.123-9 du code de	es constructions et mune couverte par l'urbanisme dans s	tableau des s un plan local a rédaction a Surface créée ⁴	stallée truction doit être dé urfaces (uniqueme d'urbanisme ou u ntérieure au 1er ja surfaces de plancher 3 en m² Surface créée par changement de	ent à remplir s n document et nvier 2016). Surface supprimée®	Surface supprimée par changement de destinations	onstruction est quant l'article Surface totale = (A) + (B) + (C)
5,4 - Construction pe Période(s) de l'année 5,5 - Destination de situé dans une com R.123-9 du code de	es constructions et mune couverte par l'urbanisme dans s	tableau des s un plan local a rédaction a Surface créée ⁴	stallée truction doit être dé urfaces (uniqueme d'urbanisme ou u ntérieure au 1er ja surfaces de plancher? en m² Surface créée par changement de destinations	ent à remplir s n document et nvier 2016). Surface supprimée®	Surface supprimée par changement de destinations	onstruction est quant l'article Surface totale = (A) + (B) + (C)
5,4 - Construction pe Période(s) de l'année 5,5 - Destination de situé dans une com R.123-9 du code de	es constructions et mune couverte par l'urbanisme dans s	tableau des s un plan local a rédaction a Surface créée ⁴	stallée truction doit être dé urfaces (uniqueme d'urbanisme ou u ntérieure au 1er ja surfaces de plancher? en m² Surface créée par changement de destinations	ent à remplir s n document et nvier 2016). Surface supprimée®	Surface supprimée par changement de destinations	onstruction est quant l'article Surface totale = (A) + (B) + (C)
5.4 - Construction pe Période(s) de l'année 5.5 - Destination de situé dans une com R.123-9 du code de Destination	es constructions et mune couverte par l'urbanisme dans s	tableau des s un plan local a rédaction a Surface créée ⁴	stallée truction doit être dé urfaces (uniqueme d'urbanisme ou u ntérieure au 1er ja surfaces de plancher? en m² Surface créée par changement de destinations	ent à remplir s n document et nvier 2016). Surface supprimée®	Surface supprimée par changement de destinations	onstruction est quant l'article Surface totale = (A) + (B) + (C)
5.4 - Construction pe Période(s) de l'année 5.5 - Destination de situé dans une com R.123-9 du code de Destinations Habitation Hébergement hôteller Bureaux	es constructions et mune couverte par l'urbanisme dans s	tableau des s un plan local a rédaction a Surface créée ⁴	stallée truction doit être dé urfaces (uniqueme d'urbanisme ou u ntérieure au 1er ja surfaces de plancher? en m² Surface créée par changement de destinations	ent à remplir s n document et nvier 2016). Surface supprimée®	Surface supprimée par changement de destinations	onstruction est quant l'article Surface totale = (A) + (B) + (C)
5.4 - Construction periode(s) de l'année 5.5 - Destination de situé dans une com R.123-9 du code de Destinations Habitation Hébergement hôteller Bureaux Commerce	es constructions et mune couverte par l'urbanisme dans s	tableau des s un plan local a rédaction a Surface créée ⁴	stallée truction doit être dé urfaces (uniqueme d'urbanisme ou u ntérieure au 1er ja surfaces de plancher? en m² Surface créée par changement de destinations	ent à remplir s n document et nvier 2016). Surface supprimée®	Surface supprimée par changement de destinations	onstruction est quant l'article Surface totale = (A) + (B) + (C)
5.4 - Construction periode(s) de l'année 5.5 - Destination de situé dans une com R.123-9 du code de Destinations Habitation Hébergement hôteller Bureaux Commerce Artisanat ⁷	es constructions et mune couverte par l'urbanisme dans s	tableau des s un plan local a rédaction a Surface créée ⁴	stallée truction doit être dé urfaces (uniqueme d'urbanisme ou u ntérieure au 1er ja surfaces de plancher? en m² Surface créée par changement de destinations	ent à remplir s n document et nvier 2016). Surface supprimée®	Surface supprimée par changement de destinations	onstruction est quant l'article Surface totale = (A) + (B) + (C)
5.4 - Construction periode(s) de l'année 5.5 - Destination de situé dans une com R.123-9 du code de Destinations Habitation Hébergement hôtelier Bureaux Commerce Artisanat ⁷ Industrie	es constructions et mune couverte par l'urbanisme dans s	tableau des s un plan local a rédaction a Surface créée ⁴ (B)	stallée truction doit être dé urfaces (uniqueme d'urbanisme ou u ntérieure au 1er ja surfaces de plancher? en m² Surface créée par changement de destinations	ent à remplir s n document et nvier 2016). Surface supprimée®	Surface supprimée par changement de destinations	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
5.4 - Construction periode(s) de l'année 5.5 - Destination de situé dans une com R.123-9 du code de Destinations Habitation Hébergement hôteller Bureaux Commerce Artisanat ⁷	es constructions et mune couverte par l'urbanisme dans s	tableau des s un plan local a rédaction a Surface créée ⁴ (B)	stallée truction doit être dé urfaces (uniqueme d'urbanisme ou u ntérieure au 1er ja surfaces de plancher? en m² Surface créée par changement de destinations	ent à remplir s n document et nvier 2016). Surface supprimée®	Surface supprimée par changement de destinations	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
5.4 - Construction periode(s) de l'année 5.5 - Destination de situé dans une com R.123-9 du code de Destinations Habitation Hébergement hôteller Bureaux Commerce Artisanat ⁷ Industrie Exploitation agricole ou forestière Entrepôt	es constructions et mune couverte par l'urbanisme dans s	tableau des s un plan local a rédaction a Surface créée ⁴ (B)	stallée truction doit être dé urfaces (uniqueme d'urbanisme ou u ntérieure au 1er ja surfaces de plancher? en m² Surface créée par changement de destinations	ent à remplir s n document et nvier 2016). Surface supprimée®	Surface supprimée par changement de destinations	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
5.4 - Construction periode(s) de l'année 5.5 - Destination de situé dans une com R.123-9 du code de Destinations Habitation Hébergement hôteller Bureaux Commerce Artisanat ⁷ Industrie Exploitation agricole ou forestière	es constructions et mune couverte par l'urbanisme dans s	tableau des s un plan local a rédaction a Surface créée ⁴ (B)	stallée truction doit être dé urfaces (uniqueme d'urbanisme ou u ntérieure au 1er ja surfaces de plancher? en m² Surface créée par changement de destinations	ent à remplir s n document et nvier 2016). Surface supprimée®	Surface supprimée par changement de destinations	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)

³ Vous pouvez vous altier de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.

La surface de plancher d'uns construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combies et des locaux techniques ainsi que, dans les des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combies et des locaux techniques ainsi que, dans les immembles collectifs, une part forfattaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R,111-22 du Code de l'urbanisme).

Immembles collectifs, une part forfattaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R,111-22 du Code de l'urbanisme).

Immembles collectifs, une part forfattaire des surfaces de plancher (ex : transformation 4 il peut s'agir soit d'une surface de plancher (ex : transformation d'un destination en chambre).

5 Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation consiste à transformation consiste à transformation d'un exemple : la l'une surface de bureaux en hôtel ou la transformation d'une commerce.

6 Il peut s'agir soit d'une surface démolle à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en l'ocal technique dans un immemble commercial).

7 L'activité d'artisan est définie par la loi n°96 603 du 5 juifiet 1996 dans ses articles 19 et suivants, « activités professionnelles indépendantes de production, de transformation, de réparation, ou prestation de service relevant de l'artisanat et figurant sur une liste annexée au décret N° 98-247 du 2 avril 1998 ».

5.6 - Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 5,5),

Destinations ⁴	Sous-destinations ⁵	Şurface exis-	Surface créée ⁸	Surface créée	Surface oumpel	Count :	
		tante avant travaux (A)	(B)	par changement de destination ⁷ ou de sous-des- tination ⁸ (C)	Surface suppri- mée ⁹ (D)	Surface supprimée par changement de destination ⁷ ou de sous-destina- tion ⁸ (E)	Surface totale: (A)+(B)+(C)- (D)-(E)
Exploitation agricole et	Exploitation agricole						
forestière	Exploitation forestière						
Habitation	Logement						
	Hébergement						
Commerce et activités de service	Artísanat et commerce de détail						
00, 1,00	Restauration				. 1		
	Commerce de gros						· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
,	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle						
	Hébergement hôtelier et touristique						
	Cinéma						
Equipement d'intérêt collectif et ser- vices publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
	Locaux techniques et Industriels des admi- nistrations publiques et assimilés			:			
	Étabilssements d'ensel- gnement, de santé et d'action sociale						
	Salles d'art et de spec- tacles						
	Équipements sportifs						
	Autres équipements recevant du public						
Autres activités des	Industrie						
secteurs	Entrepôt						
secondaire ou tertiaire	Bureau						
	Centre de congrès et d'exposition						
Surfaces totales	s (en m²)					+	

^{3 -} Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.

^{3 -} Vous pouvez vous alter de la liche d'adup pour le valour des sontaces.

La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou ceillers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaltaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

 ^{4 -} Les destinations sont réglementées en application de l'article R, 151-27 du code de l'urbanisme

^{5 -} Les sous-destinations sont réglementées en application de l'article R, 151-28 du code de l'urbanisme

^{6 -} If peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du

^{7 -} Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation

^{8 -} Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en hureau ou en saile d'art et de spectacles

^{9 -} Il peut s'agir solt d'une surface démolie à l'occasion des travaux, solt d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial),

5.7 - Stationnement	
lombre de places de stationnement	į
vont réalisation du projet :	اـــن Après réalisation du projet : اـــــا اـــــا
laces de stationnement affectées au projet, a	ménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet
Adresse(s) des aires de stationnement :	
and the same of th	To de transferio de hâtio : m²
Surface totale affectée au stationnement :	m², dont surface bâtie :m²
a stratument	
Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, af	ffectées au stationnement (m²) :
2 / \$25 : : : :::::::::::::::::::::::::::::	sicilsitanolitois
or - Antenium to see the property of the columbers	ਫ਼ਫ਼ੑਫ਼ਫ਼ਫ਼ਫ਼ਜ਼ਫ਼ਸ਼ਖ਼ਫ਼ਜ਼ਫ਼ਸ਼ਫ਼ਜ਼ਸ਼ਖ਼ਫ਼ਖ਼ਸ਼ਫ਼ਖ਼ਫ਼ਸ਼ਫ਼ਸ਼ਫ਼ਸ਼ਫ਼ਸ਼ਫ਼ਸ਼ਫ਼ਸ਼ਫ਼ਖ਼ਜ਼ਫ਼ਖ਼ਜ਼ਫ਼ਖ਼ਫ਼ਸ਼ਫ਼ਸ਼ਫ਼ਸ਼ਫ਼ਸ਼
ski@wounousesessii@iinssanousenou svansaionu	ouvents dont le démolition est envisagée ont été construits :
Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les ba	âtiments dont la démolition est envisagée ont été construits :
□ Démolition totale	
G	(alefant effectuée our les constructions restantes :
— En cas de démolition partielle, veuillez décrire	e les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes :
Nombre de logement démolis : ـــــــــــــــــــــــــــــــــــ	
त्रः ।‡मन्यात्राकृत्यात्रः । । । । । । । । । । । । । । । । । । ।	rox.
	à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du proprie
Si votre projet se situe sur un terrain soumis taire ou celles du bénéficiaire de la promess	e de vente, s'il est différent du demandeur
4 □	a marala I
Nom:	Prénom :
* - t - * - * - * - * - * - * - * - * -	
Adresse : Numéro :Voie ;	
Lieu-dit :	Localité :
B	ii + Cedex : 니니니
il c: le demandeur habite à l'étranger : Pavi	s : Division territoriale :

	8/1
្នាក់ស្រួលផ្សាល់នៅក្នុងប្រែក្រុមប្រជាព្រះប្រែក្រុមប្រែក្រុមប្រក្សាស្រួន	
Indiquez si votre projet :	
porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité soumis à dement (IOTA)	éclaration en application du code de l'environne-
porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application	du L.181-1 du code de l'environnement
déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'offe	e l'article L. 512-7 du code de l'environnement
du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à f relève de l'article L.632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte lais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne)	
Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants (Informations complémentaires)	:
se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable se situe dans les abords d'un monument historique	
J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation. ³ Je soussigné(e), auteur de la demande, certifie exacts les renseignements fournis.	
J'al pris connaissance des règles générales de construction prévues par le cha	Emmanuel JULIEN
pitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code et de l'obligation	Communica gul ste
de respecter ces règles. Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette demande servi- ront au calcul des impositions prévues par le code de l'urbanisme.	Le Président
reme da salodi des impositions prevues par le code de l'urbanisme.	C. Adinglif
À POITIEBS 07/12/2021	Emmanuel JULIEN
Le:	Signature du (des) demandeur(s)
Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à Vous devrez produire :	
 un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d appliquer une autre protection au titre des monuments historiques; 	'un site patrimonial remarquable ou se voit
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site ele-sé	
nale du patrimoine et de l'architecture :	dérogation auprès de la commission régio-
 deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé, si votation commerciale. 	e parc national ;
tation commerciale.	ue projet est soumis à autorisation d'exploi-

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibillté de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre

Pour permettre l'utilisation des informations nominatives comprises dans ce formulaire à des fins commerciales, cochez la case ci-contre : 🔲

8 Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants :
- vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ;
- vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ;
- vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ;
- vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

bur un permis d'aménager un lotissement :	to aveil a over fait annel aux compétences nécessaires en matièr
application de l'article L.441-4 du code de l'urbanisme, architecture, d'urbanisme et de paysage pour l'établissem	je certifie avoir fait appel aux compétences nécessaires en matière nent du projet architectural, paysager et environnemental.
signature du demandeur :	Signature(s) et cachet(s) de la ou des personnes solicitées
and the same area, the same as we will see that the same and the same area and the same area. The same are same and the same area and the same area and the same area and the same area.	assert to the contract that the second contract to the comment with the same to be a second to the contract to
	Literta au consido l'article 9 de la loi nº 7
i la surface du terrain à aménager est supérieure à 2 50	0 m², je certifie qu'un architecte au sens de l'article 9 de la loi n° 77 -concepteur au sens de l'article 174 de la loi n° 2016-1087 du 8 ac et des paysages, a participé à l'établissement du projet architectur
u 3 janvier 1977 sur l'architecture, ou qu'un paysagiste-	concepteur au sens de l'aitible 114 de la lois le projet architectur et des paysages, a participé à l'établissement du projet architectur
aysager et environnemental.	L (() to la ou doc parsannes solicités
Signature du demandeur :	Signature(s) et cachet(s) de la ou des personnes solicitée
Main that the second	•
	THE REPORT OF THE PROPERTY AND ADMINISTRATION OF THE ABOUT TO SHAPE OF THE ABOUT THE A
nformation à remplir par le professionnel sollicité:	
nformation à remplir par le professionnel sollicité: /ous êtes un ;	Duf is a m
Vom:	Prénom :
ieu-dit :	ocalité :
Code postal : BP : Cedex	: ا_اا_
Tálánhang i i II	
Adresse électronique :	
Pour les architectes uniquement :	
u 1 stem eur le tableau de l'ardre :	

Références cadastrales : fiche complémentaire
Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.
Préfixe : [0] [0] Section : [0] D Numéro : [0] 1] 2] Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 22 720
Préfixe : 0,0,0,0 Section : 0,0,0 Numéro : 0,1,9,3 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 32 809
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro ; Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Surperficie totale du terrain (en m²) ; .55.529



Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis de construire

Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe

Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre demande, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été fournie avec le formulaire de demande et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'Etat chargé de l'urbanisme

Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée

Vous devez fournir quatre dossiers complets constitués chacun d'un exemplaire du formulaire de demande accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre permis, parmi celles énumérées ci-dessous [art. R.423-2 b) du code de l'urbanisme]. Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois nécessaires si vos travaux sont situés dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national,...)¹ ou si des travaux de surélévation d'une construction achevée depuis plus de 2 ans font l'objet d'une demande de dérogation à des règles de construction [art. L.111-4-1 du code de la construction et de l'habitation].

Cinq exemplaires supplémentaires des pièces PC1, PC2 et PC3, en plus de ceux fournis dans chaque dossier, sont demandés afin d'être envoyés à d'autres services pour consultation et avis [art A. 431-9 du code de l'urbanisme].

	eces obligatoires pour tous les dossiers : Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
<u> </u>	PC1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossie + 5 exemplaires supplémentaire
ם ה	PC2. Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de	1 exemplaire par dossie + 5 exemplaires supplementaile
그 기	l'urbanisme] PC3. Un plan en coupe du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de	1 exemplaire par dossie + 5 exemplaires supplementaire
<u> </u> 	l'urbanisme] PC4, Une notice décrivant le terrain et présentant le projet [Art, R. 431-8 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossi
<u></u> _	PC5. Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossi
<u>-!</u> 7	PC6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire par dossi
<u>-</u>	PC7 Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche	1 exemplaire par dossi
<u>-</u> 2	[Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ² PC8. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire par dossi

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
i votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restaurati eur d'un immeuble inscrit au titre des monuments historiques :	
PC9. Un document graphique faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacune des parties du bâtiment faisant l'objet des travaux. [Art. R. 431-11 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossie
si votre projet se situe sur le domaine public ou en surplomb du domaine public :	
PC10, L'accord du gestionnaire du domaine pour engager la procedure d'autorisation	1 exemplaire par dossi
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de réstaura mmeuble inscrit au titre des monuments historiques, sur un immeuble situé dans le périmètr granduple ou abords des monuments historiques ou dans un coeur de parc national :	
PC10-1. Une notice complémentaire indiquant les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14 et R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossi

¹ Se renseigner auprès de la mairie

² Cette plèce n'est pas exigée si votre projet se situe dans un périmètre ayant fait l'objet d'un permis d'aménager

		12/1			
	otre projet se situe dans un coeur de parc national :				
	PC10-2. Le dossier prévu au II de l'article R. 331-19 du code de l'environnement [Art, R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier			
Si votre projet est soumis à l'obligation de réaliser une étude d'impact :					
V	PC11. L'étude d'impact ou la décision de dispense d'une telle étude [Art. R. 431-16 a) du	1 exemplaire par dossier			
	code de l'urbanisme]	x avoubletie bei dossiel			
	PC11-1. L'étude d'impact actualisée ainsi que les avis de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet [Art. R. 431-16 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier			
Sive	otre projet est susceptible d'affecter de manière significative un site Natura 2000 :				
	PC11-2. Le dossier d'évaluation des incidences prévu à l'art. R. 414-23 du code de l'environnement ou l'étude d'impact en tenant lieu [Art. R. 431-16 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier			
Si vo	Si votre projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une installation d'assainissement non collec-				
	PC11-3. L'attestation de conformité du projet d'installation [Art. R. 431-16 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier			
Si vo	otre projet est tenu de respecter les règles parasismiques et paracycloniques :				
	PC12. L'attestation d'un contrôleur technique [Art. R. 431-16 e) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier			
Si vo	tre projet se situe dans une zone où un plan de prévention des risques impose la réalisat	ion d'une étude :			
	PC13. L'attestation de l'architecte ou de l'expert certifiant que l'étude a été réalisée et que le projet la prend en compte [Art. R. 431-16 f) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier			
Şi vo	tre projet nécessite un agrément :				
	PC14. La copie de l'agrément [Art. R. 431-16 g) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier			
Si vo	tre projet se situe en commune littorale dans un espace remarquable ou dans un milieu à	préserver :			
	PC15. Une notice précisant l'activité économique qui doit être exercée dans le bâtiment [Art. R. 431-16 h) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier			
Si vo	tre projet nécessite une étude de sécurité publique :				
	PC16. L'étude de sécurité [Art. R. 431-16 i) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier			
Sivo	tre projet est tenu de respecter la réglementation thermique :				
	PC 16-1. Le formulaire attestant la prise en compte de la réglementation thermique et, le cas échéant, la réalisation de l'étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie, prévu par les articles R. 111-20-1 et R. 111-20-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-16 j) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier			
Si vo	tre projet est situé à proximité d'une canalisation de transport dans une zone de dangers	<u> </u>			
	PC 16-2. L'analyse de compatibilité du projet avec la canalisation du point de vue de la sécurité des personnes, prévue à l'art. R. 555-31 du code de l'environnement [Art, R. 431-16 k) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier			
Si vo trans	tre projet porte sur la construction d'un bâtiment comportant un lieu sécurisé auquel o port de fonds en vue de leur chargement ou déchargement :	nt accès les véhicules de			
	PC 16-3. Le récépissé de transmission du dossier à la commission départementale de la sécurité des transports de fonds [Art. R. 431-16 l) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier			
Si voi	tre projet fait l'objet d'une concertation :				
	PC16-4. Le bilan de la concertation et le document conclusif [Art. R. 431-16 m) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier			
Itilal	tre projet se situe sur un terrain ayant accueilli une installation classée mise à l'arrêt pilitée pour permettre l'usage défini dans les conditions prévues aux articles L. 512-6-1, L de l'environnement, et lorsqu'un usage différent est envisagé:	définitif et régulièrement 512-7-6 et L. 512-12-1 du			
	PC 16-5. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R. 431-16 n) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier			
		our control of the co			

d'un le	e projet se situe dans un secteur d'information sur les sols, et si la construction projetée notissement autorisé ayant déjà fait l'objet d'une demande comportant une attestation gétude des sols :	
	PC 16-6. Une attestatio n établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. D. 431.16.6) du code de l'urbanisme!	1 exemplaire par dossier
Ci vot	re projet déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet	équivalent :
	PC 16-7. L'attestation montrant le caractère équivalent des résultats obtenus par les moyens per 16-7. L'attestation montrant le caractère équivalent des résultats obtenus par les moyens en œuvre, ainsi que leur caractère innovant [Art. 5 de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 mis en œuvre, ainsi que leur caractère innovant [Art. 5 de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 mis en œuvre, ainsi que leur caractère innovant [Art. 5 de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 mis en œuvre, ainsi que leur caractère innovant [Art. 5 de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 mis en œuvre, ainsi que leur caractère innovant [Art. 5 de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 mis en œuvre, ainsi que leur caractère innovant [Art. 5 de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 mis en œuvre, ainsi que leur caractère innovant [Art. 5 de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 mis en œuvre, ainsi que leur caractère innovant [Art. 5 de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 mis en œuvre, ainsi que leur caractère innovant [Art. 5 de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 mis en œuvre, ainsi que leur caractère innovant [Art. 5 de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 mis en œuvre, ainsi que leur caractère innovant [Art. 5 de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 mis en œuvre, ainsi que leur caractère innovant [Art. 5 de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 mis en œuvre, ainsi que leur caractère innovant [Art. 5 de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 mis en œuvre, ainsi que leur caractère innovant [Art. 5 de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 mis en caractère novant [Art. 5 de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 mis en caractère novant [Art. 5 de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 mis en caractère novant [Art. 5 de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 mis en caractère novant [Art. 5 de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 mis en caractère n° 2018	
logen un se	re projet porte sur des constructions situées dans un emplacement réserve à la réalis lents par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu [Art. L. 151-41 4° du coc cteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu ation d'un programme de logement, une partie de ce programme doit être affectée à des feccesieux [Art. L. 151-15 du code de l'urbanisme] :	dans lesquels, en cas de catégories de logements
	PC17. Un tableau indiquant la surface de plancher des logements crees correspondant aux catégories de logements dont la construction sur le terrain est imposée par le plan local catégories de logement d'urbanisme en tenant lieu [Art. R. 431-16-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
on to	stre projet porte sur des constructions situées dans un secteur délimité par le plan local d'un enant lieu dans lequel les programmes de logements doivent comporter une proportion projet la 151-14 du code de l'urbanismel :	
	PC17-1. Un tableau indiquant la proportion de logements de la taille minimale imposée par le plan local d'urbanisme ou par le document en tenant lieu [Art. R. 431-16-2 du code de	1 exemplaire par dossier
de pl	re projet porte sur la construction d'un immeuble collectif de plus de douze logements ou d ancher, située dans une commune faisant l'objet d'un arrêté de carence en logements s	
	PC 17-2 Un tableau indiquant le nombre de logements familiaux et la part de ces logements familiaux correspondant à des logements locatifs sociaux définis à l'article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation hors logements financés avec un prêt locatif social [Art. R.	1 exemplaire par dossier
Si vo	us demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ne constructible en cas de PLU, justifié par la construction de logements sociaux :	
Void	PC18. La délimitation de cette partie des constructions (Art. R. 431-17 a) du code de	1 exemplaire par dossier
	l'urbanisme] PC19. La mention de la surface de plancher correspondante [Art, R, 431-17 b) du code de	1 exemplaire par dossier
	l'urbanisme] PC20. L'estimation sommaire du coût foncier qui lui sera imputé [Art. R. 431-17 c) du code	1 exemplaire par dossier
	de l'urbanisme] PC21. Dans les communes de la métropole, l'engagement du demandeur de conclure la convention prévue au 3° de l'article L.351-2 du code de la construction et de l'habitation. [Art. R. 431-17 d) du code de l'urbanisme]	
Si vo	R. 431-17 d) du code de l'urbanisme] ous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS as de PLU, justifiant que vous faites preuve d'exemplarité énergétique ou environnement	ou des règles de gabarit ale :
	PC22. Un document prévu par l'article R. 111-21 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité énergétique ou d'exemplarité environnementale ou est à énergie positive selon les critères définis par ces dispositions [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme]	T dyampian t Fam.
	PC23. Un document par lequel le demandeur s'engage à installer des dispositifs conformes aux dispositions de l'arrêté prévu au 2° de l'article R. 111-23 [Art. R. 431-18-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Siv	otre projet nécessite un défrichement :	1 exemplaire par dossier
	PC24. La copie de la lettre du préfet qui vous fait savoir que votre demande d'autorisation de défrichement est complète, si le défrichement est ou non soumis à reconnaissance de la situation et de l'état des terrains et si la demande doit ou non faire l'objet d'une enquête publique ret par la 1119 du code de l'urbanisme!	
Siv	otro projet porte sur une installation classée pour la protection de l'environnement :	
	PC25. Une justification du dépôt de la demande d'enregistrement ou de déclaration au titre de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement [Art R. 431-20 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si yo	tre projet nécessite un permis de démolir :				
	PC26. La justification du dépôt de la demande de permis de démolir [Art. R. 431-21 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier			
	OU, sì la demande de permis de construire vaut demande de permis de démolir : PC27. Les pièces à joindre à une demande de permis de démolir, selon l'annexe ci-jointe [Art, R. 431-21 b) du code de l'urbanisme]				
[Art. R. 431-21 b) du toue de l'ulbanisme]					
Si vo	Si votre projet se situe dans un lotissement :				
	PC28. Certificat indiquant la surface constructible attribuée à votre lot [Art. R. 442-11 1er al.) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier			
	PC29. Certificat attestant l'achèvement des équipements desservant le lot [Art. R. 431-22-1a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier			
	PC29-1. L'attestation de l'accord du lotisseur, en cas de subdivision de lot [Art. R. 431-22 -1b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier			
Si vo	tre projet se situe dans une zone d'aménagement concertée (ZAC) :				
	PC30. La copie des dispositions du cahier des charges de cession de terrain approuvé et publié dans les conditions de l'article D.311-11-1 qui indiquent le nombre de m² constructibles sur la parcelle et, si elles existent, des dispositions du cahier des charges, qui fixent les prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales imposées pour la durée de réalisation de la zone [Art. R. 431-23 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier			
	PC31, La convention entre la commune ou l'établissement public et vous qui fixe votre participation au coût des équipements de la zone [Art, R. 431-23 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier			
Si vot	tre projet se situe dans une opération d'intérêt national (OIN) :	·			
	PC 31-1. L'attestation de l'aménageur certifiant qu'il a réalisé ou prendra en charge l'intégralité des travaux mentionnés à l'article R. 331-5 du code de l'urbanisme [Art. R. 431-23-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossler			
Si vo	tre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) :				
	PC 31-2. L'extrait de la convention précisant le lieu du projet urbain partenarial et la durée d'exonération de la taxe d'aménagement [Art. R. 431-23-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier			
Si le	terrain d'assiette doit faire l'objet d'une division avant l'achèvement de l'ensemble du pr	ojet :			
	PC32. Le plan de divísion du terrain [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier			
	PC33. Le projet de constitution d'une association syndicale des futurs propriétaires [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier			
Silep	projet est soumis à la redevance bureaux :				
	PC 33-1. Le formulaire de déclaration de la redevance bureaux [Art, R. 431-25-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier			
Sile	terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le documen	d'urbanisme :			
	PC34. Le plan de situation du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code_de_l'urbanisme] OU	1 exemplaire par dossier			
	PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art, R. 431-26 b) du code de l'urbanisme]				
Si vot	re projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entr nune de moins de 20 000 habitants :	e 300 et 1 000 m² dans une			
	PC36. Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art, R. 431-27-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier			
Sivot	Si votre projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématographique :				
	PC37. La copie de la lettre du préfet attestant que le dossier de demande est complet. [Art. R. 431-28 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier			
Sivot	re projet porte sur un immeuble de grande hauteur (IGH) :				
	PC38. Le récépissé de dépôt en préfecture de la demande d'autorisation prévue à l'article L. 122-1 du code de la construction et de l'habitation [Art, R. 431-29 du code de l'urbanisme]	3 exemplaires			
Si vot	re projet porte sur un établissement recevant du public (ERP) :				
	PC39. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées prévu aux articles R. 111-19-17 a) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 a) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique			

		3 exemplaires			
	PC40. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles de sécurité prévu par l'article R. 111-19-17 b) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 b) du code de l'urbanisme]	du dossier spécifique			
Si vo	Si vous demandez une dérogation à une ou plusieurs règles du plan local d'urbanisme ou du document en tenant lieu pour réaliser des travaux nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées à un logement existant :				
	PC40-1. Une note précisant la nature des travaux pour lesquels une dérogation est sollicitée et justifiant que ces travaux sont nécessaires pour permettre l'accessibilité du logement à des personnes handicanées [Art. R. 431-31 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier			
L	- les constructives mentionnées à l'article L. 111-4-1 du	code de la construction			
et de	l'habitation, pour la création ou l'agrandissement de logements par suferevation d'un n de 2 ans :				
	PC 40-2. Une demande de dérogation comprenant les précisions et les justifications définies à l'article R. 111-1-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-31-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier			
Si vo	us demandez une ou plusieurs dérogations aux règles constructives au titre de l'article 2-6 du code de l'urbanisme :	L. 151-29-1, L. 152-5 et			
	PC40-3. Une note précisant la nature de la ou des dérogations demandées justifiant du respect des objectifs et des conditions fixées aux articles L . 151-29-1, L. 152-5 et L. 152-6 du code de l'urbanisme pour chacune des dérogations demandées. [Art. R. 431-31-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier			
Sivo	otre projet est subordonné à une servitude dite « de cours communes » :				
	PC41. Une copie du contrat ou de la décision judiciaire relatif à l'institution de ces servitudes [Art. R. 431-32 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier			
Sivo	tre projet est subordonné à un transfert des possibilités de construction :				
	PC42. Une copie du contrat ayant procédé au transfert de possibilité de construction résultant du COS [Art. R. 431-33 du code de l'urbanisme]	1 exemptaire par dossier			
Sive	tre projet est soumis à une autorisation d'exploitation commerciale :				
3, 40	PC43. Le dossier d'autorisation d'exploitation commerciale [Art. R. 431-33-1 du code de	1 exemplaire par dossier			
Si 1/6	l'urbanisme] tre projet se situe dans une zone réglementée s'agissant de travaux conduisant à la créa	tion de locaux à usage			
d'ha	bitation dans un immeuble existant :				
	PC44. Le dossier de demande d'autorisation de travaux [Art. L.111-6-1-3 du code de la construction et de l'habitation et arrêté du 8 décembre 2016 relatif aux modalités de constitution du dossier de demande d'autorisation de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeublé existant]	3 exemplaires du dossier spécifique + 1 exemplaire supplémentaire si l'avis ou l'accord est requis de l'autorité compétente dans le domaine de l'architecture et du patrimoine ou de l'architecte des Bâtiments de France			
§					
Ž.					
4					
F					
7					
H . Total Control					
the second section of the second section is					
A CONTRACT OF THE PARTY OF THE PARTY OF					
A Company of the Comp					
and the state of t					
and the second s					
a marijana da marijana kan da marijana					



ANNEXE Bordereau de dépôt des pièces jointes lorsque le projet comporte des démolitions

Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe

- <u>-</u> -	Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
b) du code de l'ur	masse des constructions à démolir ou s'il y a lieu à conserver [Art, R. 451-2 banisme]	1 exemplaire par dossi
A2. Une photogr	aphie du ou des bâtiments à démolir [Art. R. 451-2 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par doss

	Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir		
Si votre projet porte sur la démolition totale d'un bâtiment inscrit au titre des monuments historiques :				
	A3. Une notice expliquant les raisons pour lesquelles la conservation du bâtiment ne peut plus être assurée [Art. R. 451-3 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossle		
	A4. Des photographies des façades et toitures du bâtiment et de ses dispositions intérieures [Art. R. 451-3 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossie		
Si vo	tre projet porte sur la démolition partielle d'un bâtiment inscrit au titre des monuments h	storiques :		
	A5. Une notice expliquant les raisons pour lesquelles la conservation du bâtiment ne peut plus être assurée [Art, R, 451-3 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossie		
	A6. Des photographies des façades et toitures du bâtiment et de ses dispositions intérieures [Art. R. 451-3 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossie		
	A7. Le descriptif des moyens mis en œuvre pour éviter toute atteinte aux parties conservées du bâtiment [Art. R. 451-3 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossie		
Si vo monu	tre projet de démolition est situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou d Iments historiques :	dans les abords des		
	A8. Le descriptif des moyens mis en oeuvre pour éviter toute atteinte au patrimoine protégé [Art. R. 451-4 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier		



Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions. pour les demandes de permis de construire et permis d'aménager

Informations nécessaires en application de l'article R. 431-5 du code de l'urbanisme

Cette déclaration sert de base au calcul des impositions dont vous êtes éventuellement redevable au titre de votre projet. Remplissez soigneusement les cadres ci-dessous et n'oubliez pas de joindre le cas échéant les documents complémentaires figurant au cadre 4. Cela peut vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables. Conservez soigneusement les justificatifs afférents à vos déclarations. Its pourront vous être demandés ultérieurement,

provide the provided of the pr	
PC ou PA Pt Commune Année Nº de	dossier

.1 - Les lignes ci-dessous doivent é surface taxable (1) totale <u>créée</u> de la ou d surface taxable créée des locaux clos et c Surface taxable démolie de la (ou des) co	nstruction(s): ns et tableau des surfaces taxables	makas merinin andaran mengelepi da dan mengelepi	in — vije s statege ele kalifordelen p welfagt bil, slikk neder er op gejer i by	and the second s
2 - Destination des construction2,1 - Création de locaux destiné Dont :	s à l'habitation	Nombre de logements créés	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le station- nement clos et couvert (2 bis)
	Ne bénéficiant pas de prêt aidé (3)			
	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS (4)			
Locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes (2)	Bénéficiant d'un prêt à taux zéro (PTZ)			<u></u>
principale et leurs armexes (4)	(5) Bénéficiant d'autres prêts aidés (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS) (6)			
Locaux à usage d'habitation secondal				
LOCALIA M 40 Mg .	Ne bénéficiant pas de prêt aldé			
Locaux à usage d'hébergement (7)	Bénéficiant d'un PLALou LLTS			
et leurs annexes (2)				
Colours annual a (my	Bénéficiant d'autres prêts aidés			e i saanista siisemää Missellä sei N valit 2019 tu
Nombre total de logements créés		nt annexe à ce	tte habitation ou d	'un garage clos e
Nombre total de logements créés 1.2.2 - Extension (8) de l'habitat couvert. Pour la réalisation de ces travaux, Oui Non Si oui, leque Quelle est la surface taxable (1) es	ion principale, création d'un bâtimer bénéficiez-vous d'un prêt aidé (4)(5)(6) 1 ? xistante ?m² Qu	?	re de logements exi réé Surfaces créé (1) hormis les faces de stati nement close	es Surfaces créées pour stationneme clos et couve
Nombre total de logements créés 1.2.2 - Extension (8) de l'habitat couvert. Pour la réalisation de ces travaux, Oui Non Si oui, leque Quelle est la surface taxable (1) et Quelle est la surface taxable déministration de la surface taxable de ministration de la sur	ion principale, création d'un bâtimer bénéficiez-vous d'un prêt aidé (4)(5)(6) 1? xistante?m² Quolie?m²	est le nomb	re de logements exis réé Surfaces créé (1) hormis les faces de stati nement close couvertes (2 l	stants ?ses Surfaces créées pour stationneme clos et couve (2 bis)
Nombre total de logements créés 1.2.2 - Extension (8) de l'habitat couvert. Pour la réalisation de ces travaux, Oui Non Si oui, leque Quelle est la surface taxable (1) e. Quelle est la surface taxable déminate de commerces de détail	ion principale, création d'un bâtimer bénéficiez-vous d'un prêt aidé (4)(5)(6) 1? xistante?	est le nomb	re de logements exis réé Surfaces créé (1) hormis les faces de stati nement close couvertes (2 f	stants ? Surfaces sur- on- stationneme clos et couve (2 bis)
Nombre total de logements créés 1.2.2 - Extension (8) de l'habitat couvert. Pour la réalisation de ces travaux, Oui Non Si oui, leque Quelle est la surface taxable (1) e. Quelle est la surface taxable déminate est la surface taxable deminate est la surface e	ion principale, création d'un bâtimer bénéficiez-vous d'un prêt aidé (4)(5)(6) 1? xistante?	est le nomb	re de logements exis réé Surfaces créé (1) hormis les faces de stati nement close couvertes (2 l	stants ?ses Surfaces créées pour stationneme clos et couve (2 bis)
Nombre total de logements créés 1.2.2 - Extension (8) de l'habitat couvert. Pour la réalisation de ces travaux, Oui Non Si oui, leque Quelle est la surface taxable (1) et Quelle est la surface taxable démondant de la surface taxable de mondant de la surface de commerces de détail 400 m² (9) Total des surfaces créées, y com la caux industriels et artisanaux	ion principale, création d'un bâtimer bénéficiez-vous d'un prêt aidé (4)(5)(6) 1? xistante?	Nombre of	réé Surfaces créé (1) hormis les faces de statinement close couvertes (2 l	stants ?

Dans les exploitations et coopératives agricoles :	The second secon			
Súrfaces de plancher des serres de production, des locaux destinés à abriter les récoltes, héberger les animaux, ranger et entretenir le matériel agricole, des locaux de production et de				
stockage des produits à usage agricole, des locaux de transformation et de conditionnement des produits provenant de l'exploitation (11)				
Dans les centres équestres :				
Surfaces de plancher affectées aux seules activités équestres (11)				
Parcs de stationnement courrerts faireant lighted divine and the stationary s	Surfaces créées			
Parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale (12)				
1.3 – Autres éléments <u>créés</u> soumis à la taxe d'aménagement				
Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13) :				
Superficie du bassin intérieur ou extérieur de la piscine :	m².			
Nombre d'emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs :				
Nombre d'emplacements pour les habitations légères de loisirs :				
Nombre d'éoliennes dont la hauteur est supérieure à 12 m :	NIEGOROPEN GOOD PROPERTY AND A STATE OF THE			
Superficie des panneaux photovoltaïques posés au sol :	16.004m²,			
1.4 - Redevance d'archéologie préventive :				
Votre projet fait-il l'objet d'un (ou de) terrassement(s) ?				
Oui 🗹 Non 🗍				
1.5 - Cas particuliers				
Les travaux projetés sont-ils réalisés sulte à des prescriptions résultant d'un Plan de Préventio	n des Risques naturels			
technologiques ou miniers?	rado radado flatajojs,			
La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques	ou inscrit à l'inventaire			
des monuments historiques ? Oui 🗍 Non 🗍				
	•			
2. Versaus no our sous a tensi (e. WSD) (r.W.)				
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·				
Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la co	ommune où vous construisez			
Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la co Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de	ommune où vous construisez,			
Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la co Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité	ommune où vous construisez, densité (15) ? Oui Non			
Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la co Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité La superficie de votre unité foncière :	ommune où vous construisez, densité (15) ? Oui Non , indiquez ici :			
Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la co Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité La superficie de votre unité foncière :	ommune où vous construisez, densité (15) ? Oui Non , indiquez ici :			
Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la constitue de la c	ommune où vous construisez. densité (15) ? Oui Non Non Non Non Mon Non Non Non			
Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la constitue de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité La superficie de votre unité foncière : La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : La valeur du m² de terrain nu et libre : Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m²) (2000).	ommune où vous construisez. densité (15) ? Oui Non Non Non Non Mon Mon Non Mon M			
Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la constitue de la c	ommune où vous construisez. densité (15) ? Oui Non Non Non Non Mon Mon Non Mon M			
Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la constitue du superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité La superficie de votre unité foncière : La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : La valeur du m² de terrain nu et libre : Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m²) (3 si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa date	ommune où vous construisez. densité (15) ? Oui Non Non , indiquez ici : m². m²			
Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la constitue de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité La superficie de votre unité foncière : La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : La valeur du m² de terrain nu et libre : Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m²) (2000).	ommune où vous construisez. densité (15) ? Oui Non Non Non Non Mon Mon Non Mon M			
Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la constitution projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité La superficie de votre unité foncière :	ommune où vous construisez. densité (15) ? Oui Non Non Non Non Mon Mon Non Mon M			
Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la constitution projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité La superficie de votre unité foncière : La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : La valeur du m² de terrain nu et libre : Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m²) (3 Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa date l'alles surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m²) (2 Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa date l'alles surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m²) (2 Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa date l'alles surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m²) (2 Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa date l'alles surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m²) (2 Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa date	ommune où vous construisez. densité (15) ? Oui Non Non indiquez ici : m² //m² 17) : Nombre d'exemplaires à fournir			
Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité La superficie de votre unité foncière : La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : La valeur du m² de terrain nu et libre : Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m²) (3 Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa date Pièces Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre te	ommune où vous construisez. densité (15) ? Oui Non Non , indiquez ici : m² €/m² 17) : Nombre d'exemplaires à fournir errain est un lot de lotissement :			
Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité La superficie de votre unité foncière : La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : La valeur du m² de terrain nu et libre : Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m²) (3 Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa date Pièces Pièces	ommune où vous construisez. densité (15) ? Oui Non Non , indiquez ici : m². m²			
Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité La superficie de votre unité foncière : La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : La valeur du m² de terrain nu et libre : Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m²) (3 si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa date Pièces Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre to projet se situe fourni par le jotisseur [Art. R. 442-11 2º alinéa du code de l'urbanisme]	ommune où vous construisez. densité (15) ? Oui Non Non , indiquez ici : m². m² f/m² 17) : m² Nombre d'exemplaires à fournir derrain est un lot de lotissement : 1 exemplaire par dos-			
Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la co Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité La superficie de votre unité foncière : La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : La valeur du m² de terrain nu et libre : Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m²) (3 Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa date Pièces Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre to la soutre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous a Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous a Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous a si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous a si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous a si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous a si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous a si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous a si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous a si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous au seuil minimal de densité et si vous a si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous a si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous a si vous au seuil minimal de densité et si vous a si vous au seuil minimal de densit	ommune où vous construisez. densité (15) ? Oui Non Non , indiquez ici : m². m² f/m² 17) : m² Nombre d'exemplaires à fournir derrain est un lot de lotissement : 1 exemplaire par dos- yez bénéficié d'un rescrit fiscal :			
Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité La superficie de votre unité foncière : La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : La valeur du m² de terrain nu et libre : Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m²) (3 si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa date Pièces Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre te le l'unimal de densité et si votre te le l'unimal de densité et si votre te l'unimal d	Nombre d'exemplaires à fournir errain est un lot de lotissement : 1 exemplaire par dos- sier 1 exemplaire par dos- sier			
Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la co Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité La superficie de votre unité foncière : La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : La valeur du m² de terrain nu et libre : Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m²) (3 Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa date Pièces Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre to Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous a Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous a Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous a Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous a	ommune où vous construisez. densité (15) ? Oui Non Non , indiquez ici : m². m². f/m² 17) : Nombre d'exemplaires à fournir derrain est un lot de lotissement : 1 exemplaire par dossier vez bénéficié d'un rescrit fiscal : 1 exemplaire par dossier rchéologie préventive			
Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité La superficie de votre unité foncière : La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : La valeur du m² de terrain nu et libre : Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m²) (? Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa date Pièces Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre te l'unité projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous a l'unité projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous a l'unité projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous a l'unité projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous a l'unité projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous a l'unité projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous a l'unité projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous a l'unité projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous a l'unité projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous a l'unité projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous a l'unité projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous a l'unité projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous a l'unité projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de	Nombre d'exemplaires à fournir errain est un lot de lotissement : 1 exemplaire par dossier			
Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité La superficie de votre unité foncière : La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : La valeur du m² de terrain nu et libre : Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m²) (3 Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa date si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous a F1. Le certificat fourni par le jousseur [Art, R. 442-11 2º alinéa du code de l'urbanisme] Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous a F2. Le rescrit fiscal [article R. 331-23 du code de l'urbanisme] Si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal relatif à la taxe d'aménagement ou à la redevance d'article se si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal relatif à la taxe d'aménagement ou à la redevance d'article se si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal relatif à la taxe d'aménagement ou à la redevance d'article se si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal relatif à la taxe d'aménagement ou à la redevance d'article se si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal relatif à la taxe d'aménagement ou à la redevance d'article se si vous avez bénéficie d'un rescrit fiscal relatif à la taxe d'aménagement ou à la redevance d'article se si vous avez bénéficie d'un rescrit fiscal relatif à la taxe d'aménagement ou à la redevance d'article se si vous avez bénéficie d'un rescrit fiscal relatif à la taxe d'aménagement ou à la redevance d'article se si vous avez bénéficie d'un rescrit fiscal relatif à la taxe d'aménagement ou à la redevance d'article se si vous avez bénéficie d'un rescrit fiscal relatif à la taxe d'aménagement ou à la redevance d'article se si vous avez bénéficie d'	ommune où vous construisez. densité (15) ? Oui Non Non , indiquez ici : m². m². e/m² 17) :			

as a legentinents poulvant vous permanace de bénérole; ellimpositions plus itavoi	માં માર્ક			
Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir			
Si vous pensez bénéficier d'une exonération prévue à l'article L. 331-7 1° du code de l'urbanisme, selon les cas :				
F4. Le statut de l'établissement public (à caractère industriel et commercial ou administratif)	1 exemplaire par dossier			
F5. Les statuts de l'association et le justificatif de la gestion désintéressée au sens de l'article				
Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national et que vous pensez beneficier de l'ext	20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 2			
F6. L'attestation de l'aménageur certifiant que ce dernier à realise du realisera mic grade de l'urbanisme				
Civistro projet de situe dans un nérimètre de projet urbain partenanai et que vous pensez ponent.	er de l'exonération prévue à			
l'article L. 331-7 6° (projet urbain partenarial) du code de l'urbanisme : F7. Copie de la convention de projet urbain partenarial (article R. 431-23-2 du code de l'urba-	41、100万亿的美元的新国家的重要的。中国的多种的证明的图片的解释。			
nisme) Si vous faites une reconstruction suite à une destruction ou suite à une démolition ou suite à un Si vous faites une reconstruction suite à une destruction ou suite à une démolition ou suite à une destruction ou suite à une démolition ou suite à une destruction de l'arrive de l'arr	sinistre et que vous pensez			
bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 8° du code de l'urbanisme : F8. La justification de la date de la destruction, de la démolition ou du sinistre	1 exemplaire par dossier			
F9. En cas de sinistre, l'attestation de l'assureur, que les indemnités versees en reparation	1 exemplaire par dossier			
des dommages ne comprennent pas le montant des taxes d'urbanisme Si votre projet affecte le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'a	article L. 524-6 du code du			
patrimoine (19) : F10. L'attestation de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1 ^{er} août 2003	4 ovempleire par dossier.)			
a un ulagnostic suite en viscolità				
	recording to the second			
(Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt	à taux zéro, si la collectivité a			
(Informations complémentaires et justificatifs éventueis (notarriment l'attestation barioune du pro- délibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'imposition	ns plus favorables)			
	j			
the design of th	sation, merci de renseigner			
Si à échéance de vos taxes vous n'habitez plus à l'adresse figurant sur la demande d'autori l'adresse d'envoi des titres de perception	5			
Noie '	the water two a special or trans-19 and the same and the first committee of the committee o			
Lieu-dit :Localité :				
O-dovin to				
Code postal : BP : Cedex : E Division territoria	I Commenter of the second seco			
Date 07/12/2021				
Nom et Signature du déclarant Emanquiet Emanquiet Emanquiet Emanquiet	•			
M JULIEN Emmanuel				
Emmanuel JULIEN				